



Retard de réparation sur un véhicule professionnel d'où une perte

Par **gilles beauvallet**, le **04/03/2011** à **14:51**

Bonjour,
En tant que responsable d'une auto-école, le 29 mai 2010, une de mes 207 a été accidentée, l'ouverture du dossier par l'assurance le 02 juin et la mission de l'expert le 21 juillet.
D'après le rapport d'expertise en date seulement du 10 décembre 2010 la durée des réparations 9 jours, donc une indemnité de mon assurance seulement sur cette durée.
Par contre le véhicule est sorti du garage le 01 novembre soit 5 mois après l'ouverture du dossier et plus de 3 mois après la mission de l'expert., soit une perte financière de plus de 45 000 €.
Plusieurs réponses de la concession à mon problème: Voyez avec votre assureur, de toute façon les auto-écoles vous nous coutez chères.....
et pour la raison de ce délais très long: pièces indisponibles!!!
Coût des réparations H.T 10 210 €
A ma charge 2001 € de TVA
Quel recours puis-je avoir pour cette perte financière dû à un retard de pièces et quelle démarches effectuées?
Merci